

# L'UTILISATION ÉCONOMIQUE DU LIÈGE

Un an après la signature de la Charte pour le chêne-liège dans le Marensin (cf. article Forêt de Gascogne n° 699), le référent Technique Forêt et Secrétaire de l'association « Liège Gascon » créée en 2005, Julien Goullier-Lagadec, nous renseigne sur les utilisations économiques du liège.



## FORÊT DE GASCOGNE : DEPUIS QUAND UTILISE-T-ON LE LIÈGE ET À QUOI SERVAIT-IL À L'ÉPOQUE ?

**JULIEN GOULLIER-LAGADEC :** L'utilisation du liège remonte à l'Égypte antique où les égyptiens l'utilisaient pour fabriquer des filets de pêche. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, en Nouvelle-Aquitaine, le sud du Marensin et le secteur de l'Albert s'en servaient pour faire des bouchons à destination des préparations médicinales, Armagnac et eau minérale.

## FDG : QUELLES SONT LES UTILISATIONS DU LIÈGE DE NOS JOURS ?

**JGL :** Actuellement, la première utilisation du liège dans le monde est le bouchon de bouteille de vin car c'est là qu'il y a la plus forte valeur ajoutée. On dit d'ailleurs qu'il n'y a « pas assez de liège pour boucher toutes les bouteilles de vin ». Les autres utilisations du liège sont variées. Cela va du bouclier thermique des rovers posés sur Mars aux joints de carburateurs des voitures, en passant par les semelles de chaussures. Un des atouts du liège est d'être d'un matériau recyclable.

## FDG : LE LIÈGE LANDAIS (OU GASCON) A-T-IL DES SPÉCIFICITÉS ? A QUOI EST-IL EMPLOYÉ ?

**JGL :** Ce n'est pas tant qu'il est utilisé pour des produits spécifiques mais plutôt que nous avons des usines spécifiques sur notre territoire. Par exemple, l'entreprise Lièges HPK (Lavardac) est spécialisée dans le liège très technique pour l'aérospatial et la mécanique alors que d'autres entreprises telles qu'Agglolux (Soustons) ou Âme du Liège (Saint-Geours-de-Maremne) utilisent le liège aggloméré entre autres pour fabriquer des objets de décoration. Les chutes de fabrication des bouchons naturels peuvent être revendues aux entreprises faisant du liège aggloméré. Ainsi, ces entreprises locales apparaissent plus complémentaires que concurrentes.

## FDG : QUELLES SONT LES DIFFÉRENCES ENTRE LE LIÈGE MÂLE ET LE LIÈGE FEMELLE ?

**JGL :** La première écorce produite par un chêne liège est du liège mâle. Si l'on récolte ce liège, le chêne va faire pousser du liège femelle qui sera beaucoup plus dense et possèdera des caractéristiques techniques particulières qu'on ne retrouve pas chez le liège mâle.

C'est la seule essence qui fait cela. Le liège mâle ne permet de produire que du liège aggloméré (panneaux de particules, isolants, semelles de chaussures). Pour faire des bouchons, il faut du liège femelle.

## FDG : QUELLES SONT LES PERSPECTIVES SUR LE MASSIF LANDAIS ?

**JGL :** L'objectif de l'association « Liège Gascon » est la remise en production des suberaies. On estime l'arrêt de la récolte du liège sur le massif landais autour des années 1960. Cela a pour conséquence que nous avons essentiellement dans le Marensin et l'Albret du liège surépais, c'est-à-dire du liège femelle qui a continué à pousser jusqu'à perdre ses caractéristiques de liège femelle de qualité. Ce liège ne peut faire que du liège aggloméré. L'objectif est donc de retourner sur tous ces peuplements (les peuplements mâles et les peuplements surépais) pour récolter le liège et obtenir à nouveau du liège « bouchonnable ». De plus, son écorce le protégeant et lui permettant de survivre au passage du feu, le chêne-liège présente un intérêt dans une stratégie de résilience aux incendies. Nos projets de plantations entrent dans cette stratégie.

**FDG : DONC SI ON NE RÉCOLTE PAS ASSEZ VITE LE LIÈGE, ON PERD LA QUALITÉ ...**

**JGL :** Il faut récolter le liège femelle au bout de 15 à 20 ans maximum, sinon il perdra ses caractéristiques, se gercera et s'abîmera (mousse, lichen, champignon).

**FDG : POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER EN QUOI CONSISTE LA SUBÉRICULTURE (LA SYLVICULTURE DU CHÊNE-LIÈGE) ?**

**JGL :** La première récolte est celle du liège mâle à 20 ans environ. Ensuite, 14 à 15 ans plus tard, on revient récolter le premier liège femelle (à 35 ans) et on récoltera le liège femelle tous les 14 à 15 ans. Le liège pousse un peu plus lentement en France qu'au Portugal : il faut attendre 9 ans minimum entre deux récoltes au Portugal, contre 14 à 15 ans en France. Il peut y avoir 6 à 9 récoltes par arbre jusqu'à un âge de 120 à 150 ans. Entre les récoltes, le peuplement doit rester relativement aéré et propre. Le liège est récolté sur un arbre de 70 cm de circonférence minimum, au risque de le fragiliser.

**FDG : QU'EST-CE QUE LE « DÉMASCLAGE » ET LA « LEVÉE » ? QUELLE EST LA PÉRIODE DE LEVÉE ?**

**JGL :** Le « démasclage » est le fait d'enlever le liège mâle, c'est en quelque sorte la première levée. Le démasclage n'est effectué qu'une seule fois dans la vie de l'arbre. Ensuite, on parle plutôt de « levée » pour le liège femelle. Pour qu'il y ait une levée, il faut qu'il y ait circulation de la sève donc lorsque le chêne-liège a refait ses feuilles (de mars à juin). La levée commence vers le 15 juin et se termine début septembre. Elle s'effectue le matin, « jusqu'à ce que les cigales chantent », c'est-à-dire lorsque la température ambiante est inférieure à 25°C car si la température est trop élevée,

l'arbre ralentit la circulation de la sève. La levée est une opération manuelle qui se fait à la hache, même si on est en train de travailler sur des systèmes de mécanisation de la levée avec des tronçonneuses qui n'abîment pas la « mère » (la couche de cellules qui produit le liège). Cela se modernise.

**FDG : QUELLE EST LA SUPERFICIE DE CHÊNE-LIÈGE SUR LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE ?**

**JGL :** Cela est difficile à dire car il y a très peu de suberaies pures en Nouvelle-Aquitaine, c'est généralement en mélange. Les chiffres de 2005 issus du CPFA indiquent que les suberaies en mélange sont réparties sur une aire de 30 000 à 35 000 ha, dont 70 % en forêt privée. Toutefois, la récolte du « Liège Gascon » provient à 90 % de forêts publiques.

**FDG : COMBIEN DE LIÈGE GASCON RÉCOLTE-T-ON ENVIRON CHAQUE ANNÉE ?**

**JGL :** L'association « Liège Gascon » est le seul organisme à coordonner la récolte du liège en Nouvelle-Aquitaine avec ses partenaires (AFB, ETF). L'objectif est que ce liège soit utilisé localement par les entreprises membres de l'association. On en récolte environ 20 tonnes par an. Ce sont de petits volumes par rapport à d'autres régions productrices (Espagne et Portugal) et c'est essentiellement du liège mâle. Un inventaire pied à pied de l'ONF révèle cependant qu'il y aurait 40 à 50 tonnes de liège exploitable par an sur le massif landais. On pourrait donc doubler voire même tripler le volume récolté. Le facteur limitant est la main d'œuvre. La main d'œuvre représente en effet 80 % du prix du liège sorti de forêt. La mécanisation devrait permettre à terme de faire baisser ce coût.

**FDG : QUEL EST LE PRIX DE VENTE DU LIÈGE GASCON AUX USINES ?**

**JGL :** Le prix du liège est au kilo et dépend de sa qualité. Un liège mâle sur pied se vendra 0,10 €/kg alors qu'un liège femelle sur pied se vendra 3 à 4 €/kg. La première récolte sera neutre pour le propriétaire mais dès que cela va commencer à rentrer en production, cela devient réellement intéressant. D'autant plus que l'investissement est nul pour le propriétaire forestier. Le sylviculteur n'a rien à faire en termes de sylviculture quand la suberaie est bien installée. Il peut y avoir quelques dépressages à faire lorsqu'on travaille sur des jeunes semis, mais c'est maintenant subventionné dans le cadre du FEADER.

**FDG : QU'EN EST-IL DE LA RÉCOLTE DE BOIS ?**

**JGL :** Mis à part le bois énergie (chaudière à plaquette, charbon), il n'y a aucune utilisation possible malheureusement. Le chêne-liège va être acheté 10 €/tonne donc autant récolter le liège (3 000 à 4 000 €/tonne). Économiquement, il vaut mieux pour le propriétaire laisser pousser les chênes-lièges et récolter le liège que les couper pour faire du bois énergie. Un gros chêne-liège permet de récolter jusqu'à 25 kg de liège. Et cela sera conforme aux normes PEFC et aux obligations de diversification des essences.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
VOUS POUVEZ CONTACTER :



**Julien Goullier-Lagadec**  
Référént Technique Forêt  
& Secrétaire de l'Association  
Le Liège Gascon

[leliegegascon@wanadoo.fr](mailto:leliegegascon@wanadoo.fr)